

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 29 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente Clemenceau, à Féole, sous la présidence de Madame Magalie GROLLEAU.

Date de convocation : 24 Juin 2021

PRÉSENTS : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, REMPLILLON Michel,

EXCUSÉE : PICARD Sandrine, RENOUE Paule, ROBERT Carine

Secrétaire de séance : Julien GAUTRON

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12

Au cours de sa séance du 29 Juin 2021, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Julien GAUTRON,
- approuvé le compte-rendu de la réunion du 27 Mai 2021,

Aménagement du territoire :

1. Travaux d'aménagement du Logement locatif 4 Place Paul Guinet :

➤ Avenants à passer sur différents lots

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la passation des avenants aux marchés de travaux pour l'aménagement du logement locatif 4 Place Paul Guinet comme suit :

N° LOT	Entreprise	Intitulé du lot	Montant HT	DEVIS	Montant HT	TOTAL HT	OBJET
LOT 1	LG ECO	MACONNERIE	10 660,95	N° 372	1 111,50	11 772,45	Réalisation d'une dalle béton pour le salon
LOT 2	GRILLARD	MENUISERIE	13 480,86	N° 1383	252,00	15 603,72	Dépose du parquet salon et solives du plancher compris évacuat
				N° 1147	3 076,94		TX en + (placards ds les chambres, charpente cage d'escalier,
				N° 1146	- 1 206,08		TX en -
LOT 3	ESCIE	ELECTRICITE	4 825,40			4 825,40	
LOT 4	AUGER	CARRELAGE - FAIENCE	7 576,66	N° DE 2104052	234,14	7 810,80	Plus value chape liquide ciment de 3 cm
LOT 5	LAFOSSE	CHAUFFAGE VENTILATION ISOLATION	18 275,12	N° DEV246	254,47	19 210,59	Réalisat* d'une ventilat* primaire du réeau EU ds le placard étage
				N° DEV259	422,00		Déplacement de la Pompe à Chaleur
				N° DEV265	259,00		Modif arrivées d'eau et évacuat* du meuble vasque de l'étage et de l'alimentation en eau du wc
LOT 6	LAFOSSE	SANITAIRE	5 025,78	N° DEV257	426,72	5 452,50	Fourniture et pose d'un WC suspendu à l'étage
LOT 7	POUPARD-MENARD	PEINTURE - REVETEMENTS DE SOL	9 563,02			9 563,02	
			69 407,79		4 830,69	74 238,48	

Le montant des dépenses à engager au titre de ces avenants sera imputé à l'article 2132.

- Donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer les documents nécessaires.

2. Complément d'éclairage Rue des Roullières et Rue Nationale :

➤ Convention relative aux modalités techniques et financières à passer avec le SYDEV

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la passation d'une convention avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financières pour la réalisation d'une opération d'éclairage (complément) Rue des Roullières et Rue Nationale,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

3. Recensement de la population 2022 :

➤ Désignation d'un coordonnateur de l'enquête

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de nommer Madame Rose-Marie LEVESQUE, Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, coordonnateur communal en vue du recensement de la population qui se déroulera du 20 Janvier au 19 Février 2022.

Vie scolaire :

4. Organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2021-2022 :

➤ Répartition pédagogique des élèves sur les 2 sites

Considérant la nouvelle répartition des effectifs de Grande-Section sur les 2 écoles du RPI à compter de la rentrée scolaire 2021/2022,

Considérant la nécessité de maintenir une cohésion au sein du groupe de Grande-Section, un déplacement régulier à l'année (une fois par semaine à déterminer) est demandé par les enseignants pour que les GS scolarisés à St Juire puissent rejoindre les GS scolarisés à la Réorthe, le coût du transport revenant à la charge des communes par moitié,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la prise en charge du transport par moitié avec la commune de Saint Juire Champgillon.

Affaires diverses :

5. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, la conclusion ou révision de louage de chose n'excédant pas 12 ans, la délivrance de concessions dans le cimetière et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthe, le 3 Juillet 2021

Le Maire, **Magalie GROLLEAU**

